



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

N° 37 206 / MEA / DGEE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 22 SEP. 2020

*Le Directeur général*

*Affaire suivie par :*  
*JL Laflaquière IEN TUIC*

à

**Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles publiques**  
**s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles et des CJA**  
**s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale**

**Mesdames et Messieurs les Professeurs de collège et lycée**  
**s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du public**

**Objet** : mise en œuvre du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur niveau 2 enseignants (C2i-2e) au titre de l'année universitaire 2020-2021 – module formation continue premier et second degrés

En partenariat avec l'université de Polynésie française (UPF), organisme certificateur, et le vice-rectorat, la DGEE s'engage cette année encore dans une session conduisant à la certification au C2i-2e, en formation continue. Cette action s'inscrit dans la politique éducative du Pays afin de poursuivre le développement de son école numérique, notamment en formant et accompagnant les personnels d'enseignement. Dans ce cadre, les frais d'inscription à l'UPF sont totalement pris en charge par la DGEE, **dans la limite de 100 places pour le premier degré et 50 pour le second degré.**

Pour rappel, le C2i-2e est un certificat national de l'enseignement supérieur qui vise à attester des compétences professionnelles dans l'usage pédagogique des technologies numériques, communes et nécessaires à tous les enseignants et formateurs pour l'exercice de leur métier. Cette certification est délivrée par l'UPF, seule habilitée à le faire en Polynésie française. La session 2021 permettra toujours aux candidats de faire valoir les acquis de leur expérience professionnelle. Elle offrira aussi de l'accompagnement personnalisé à distance, au moyen d'une plateforme numérique (Espadon) mise à disposition par l'UPF, celle qu'utilise également l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) pour la formation initiale.

Pour l'accompagnement et la validation des candidats inscrits en formation continue, la convention avec les différentes instances précise la répartition suivante :

- formation et validation des candidats du premier degré : DAPE-DGEE ;
- formation et validation des candidats du second degré : DANE-VR.

Pour cette année scolaire, la procédure d'inscription est à réaliser en deux temps.

**Premier temps** : préinscription à effectuer depuis un portail unique pour tous les professeurs des premier et second degrés. Il est accessible à l'adresse :

<https://tuic.education.pf/inscription-c2i2e-2021>

La préinscription est obligatoire. Elle ouvre droit à la prise en charge des frais d'inscription à la session 2021. Lors de cette étape, chaque candidat devra préciser dans ses coordonnées son adresse mail et son numéro de téléphone portable, pour tout contact ultérieur.

**La date limite pour cette préinscription est fixée au 15 octobre 2020.** Après cette étape, si le dossier du candidat est retenu par la DGEE, il recevra la confirmation de sa préinscription officielle par courriel, **avant le 20 octobre 2020.** Elle ouvre droit à l'inscription à l'UPF.

**Deuxième temps : inscription à l'UPF, du 15 au 30 octobre 2020.** Cette année elle est entièrement dématérialisée. Chaque candidat retenu recevra alors un lien lui permettant de réaliser cette étape. Les candidats ayant déjà été inscrits à l'UPF, soit en étant passé par l'ESPé, soit en ayant effectué un parcours personnel de formation (l'UPF a archivé ses inscriptions jusqu'en 2002), utiliseront le lien correspondant, avec une procédure allégée.

Il sera toujours réclamé à chaque candidat de déposer sur la plateforme d'inscription à l'UPF les scans **lisibles** des deux pièces suivantes :

- la carte nationale d'identité (pas le permis de conduire) ou le passeport en cours de validité ;
- le justificatif de couverture sociale couvrant la période de formation (carte CPS ou sécurité sociale).

Chaque candidat inscrit recevra alors les informations nécessaires à sa formation et validation : clé sésame d'accès à la plateforme en ligne et attribution d'un chargé de validation dont la mission est d'apprécier la teneur des pièces justificatives à fournir, en accord avec les exigences du référentiel du C2i-2°. Pour toute information relative au cahier des charges, vous vous adresserez :

- pour les candidats du premier degré, à l'ERUN de circonscription ou aux ERUN du DAPE-DGEE : [caroline.mauze@education.pf](mailto:caroline.mauze@education.pf) ou [emile.tavaearii@education.pf](mailto:emile.tavaearii@education.pf).
- pour ceux du second degré à la DANE-VR : [dane@ac-polynesie.pf](mailto:dane@ac-polynesie.pf).

Pour la session 2021, les dates suivantes sont retenues :

- ouverture de la plateforme ESPADON : **novembre 2020** ;
- fermeture : **15 mai 2021** ;
- réunion du jury de certification : **8 juin 2021.**

Eu égard aux facilités proposées et à la mobilisation d'une logistique technique et humaine d'encadrement importante, je vous incite vivement à tirer profit de cette formation qualifiante, dans le respect du calendrier et des modalités afférents. Les frais d'inscription occasionnés étant pris en charge entièrement par la DGEE, j'encourage vivement chaque candidat déclaré à s'engager pleinement jusqu'au terme du processus de validation proposé, en sollicitant, en tant que de besoin, les équipes d'accompagnement prévues.

Copies :

MEA 1  
DGEE/  
DAPE 1  
CIR1 1

Pour la Ministre et par délégation



Thierry DELMAS

